



## ACTE NOTARIAL DE LA VENTE

Par pierre3000, le 07/05/2015 à 14:13

Bonjour

Je vais faire aussi concis que possible

J'ai signé l'acte d'achat d'une maison le 24/10/2014

Le diagnostique termites était obsolète (date passée), je ne l'avais pas vu pas plus que la visite des combles n'avait pu être faite car pas d'accès.

En janvier 2015, je crée une trappe de visite pour accéder aux combles en vue de construire un conduit de cheminée et là, je m'aperçois que la charpente est attaquée par des xylophages (capricorne), je le signale à l'agence pour lui signaler, elle prévient la société qui a fait le diagnostique et le diagnostiqueur (celui qui a fait le diagnostique) vient chez moi et me dit en effet que ce sont bien des capricornes et là je lui dis que son diagnostique n'était plus valable le jour de la signature, il en convient mais se protège en disant qu'il n'y avait pas d'accès, ce qui était vrai

Comme par hasard, l'agence immo par laquelle la vente avait été faite, me rappelle et me fournit un nouveau diagnostique fait par la même société mais soit disant fait 5 jours avant la signature

Je conteste gentiment auprès de l'agence immo car le jour de cette visite fantôme, j'étais là car l'ex proprio déménageant le lendemain, j'étais venu pour les derniers détails et en plus c'était un dimanche

Je réclame un RDV avec le notaire mais aucune réponse à mes appels par dépis, j'envoie un courrier à l'ordre des notaires

En faisant des recherches pour savoir si cette société était correcte, je m'aperçois qu'elle a été radiée du RCS 4 mois avant de faire ce nouveau diagnostique,

Je reçois par l'intermédiaire de la chambre des notaires, la réponse de mon notaire disant qu'un diagnostique valable avait été fait dans les dates soit 5 jours avant la signature, le même que m'avait remis l'agence immo mais en plus avec mes paraphes

Ma question:

Peut-on admettre que le notaire ne savait pas que la société qui a fait ce faux n'existait plus et cela le met systématiquement hors de cause ou aurait-il dû s'enquérir de l'existence de cette société

Je suis quasi persuadé que le notaire, l'agence et la société se connaissent très bien et qu'à aucun moment, ils ont cru que je n'irais fouiller dans la société

Qui est sensé avoir demandé ce nouveau diag (je suppose l'agence immo)

Peut-on remettre en cause l'achat?

merci de votre aide

Par pierre3000, le 07/05/2015 à 19:39

je vais faire plus simple

Qu'est responsable quand les diagnostics sont fait par une entreprise qui a été radié et qui n'a plus le droit de travailler

Le notaire qui n'a pas pris des renseignements sur al dite entreprise

L'agence immo ou le vendeur